CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E99933** **VALABLE JUSQU'AU** **07/04/2027**

ÉDITÉ LE 19/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Raison sociale : ATOUT ENERGIES GIGNAC

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 04/09/2025

Sigle : A.E.G.

Capital : 7 500

ZA DES ARMILLIERES
34150 GIGNAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 48428149800010

Siret : 484 281 498 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9254467

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021918042604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021918042604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Téléphone : 04 67 63 87 10 **Fax :** 04 67 63 90 07

Portable : 06 28 19 02 84

Responsabilité légale :
XEUXET LILIAN GÉRANT / ORTEGA SERGE CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : aeg.gignac@hotmail.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 254 779 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	19/02/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		19/02/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/03/2026 16:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E99933** **VALABLE JUSQU'AU** **07/04/2027**

ÉDITÉ LE **19/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 04/09/2025
Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER 48428149800010

Siret : **484 281 498** **00010**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 9254467

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021918042604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021918042604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : **ATOUT ENERGIES GIGNAC**
Sigle : A.E.G.
ZA DES ARMILLIERES
34150 GIGNAC

Téléphone : 04 67 63 87 10 **Fax :** 04 67 63 90 07
Portable :

Site Internet :
E-mail : aeg.gignac@hotmail.fr

Responsabilité légale :
XEUXET LILIAN GÉRANT / ORTEGA SERGE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/02/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	08/04/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/03/2026 16:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.